

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - opération d'intérêt national EURATLANTIQUE - Cession à
l'Etablissement Public d'Aménagement BORDEAUX-EURATLANTIQUE -
Décisions - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour l'année 2013, au titre des biens immobiliers à transférer à l'Etablissement Public Administratif BORDEAUX EURATLANTIQUE (EPABE) figure la propriété suivante :

Bordeaux – îlot Deschamps/Souys

Il s'agit d'un tènement, d'une superficie d'environ 6 510 m² incluant les parcelles bâties actuellement cadastrées BO 23 à 32 – 34 à 36 – 39.

Ces immeubles seront cédés en leur actuelle situation locative dont l'EPABE a bien pris connaissance.

En vertu du protocole foncier entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'EPABE, tel qu'il a été adopté par délibération n° 2011/0840 du Conseil de communauté du 16 décembre 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée à apporter gratuitement ce tènement.

Au plan comptable cette cession s'analyse comme le versement d'une subvention d'équipement en nature à amortir sur une durée de 15 ans.

Pour mémoire le coût historique des parcelles constitutives de ces îlots s'élève à 1 383 198,14 euros.

France Domaine, par avis du 16 novembre 2013 a estimé ces biens à 820 260 € en regard de la superficie susvisée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le décret n° 2009/1359 du 5 novembre 2009 inscrivant l'opération d'aménagement BORDEAUX-EURATLANTIQUE parmi les OIN mentionnées à l'article R 121-1-4 du Code de l'Urbanisme

VU le décret n° 2010/306 du 22 mars 2010 portant création de l'EPA BORDEAUX-EURATLANTIQUE

VU l'arrêté préfectoral du 9 juin 2010 portant création d'un périmètre provisoire de ZAD au sein du périmètre de l'OIN BORDEAUX EURATLANTIQUE sur le territoire des communes de Bordeaux, Bègles et Floirac

VU le décret n° 2012/646 du 3 mai 2012 portant création d'une zone d'aménagement différé sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac

VU la délibération du Conseil de communauté n° 2010/254 du 28 mai 2010 valant approbation du protocole de partenariat 2010/2014 entre l'Etat, l'EPA, la Communauté urbaine de Bordeaux et les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac

VU la délibération du Conseil de communauté n° 2011/840 du 25 novembre 2011 valant approbation du protocole foncier entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'EPA BORDEAUX-EURATLANTIQUE

VU l'avis de France Domaine du 16 novembre 2013 (2013-063V2555)

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'en fonction des besoins opérationnels des différents projets urbains lancés par l'EPABE il importe aujourd'hui de lui céder les biens immobiliers ci-dessus désignés.

DECIDE

Article 1 : de céder à l'EPABE le tènement dénommé Deschamps/Souys situé à Bordeaux, actuellement cadastré BO 23 à 32 – 34 à 36 - 39, d'une contenance totale d'environ 6 510 m², ces biens étant cédés à titre gratuit, dans sa situation locative actuelle, dont il a bien pris connaissance.

Article 2 : d'effectuer au titre de la cession gratuite sur l'exercice 2013 les opérations budgétaires suivantes :

En recette

Chapitre 041, Article 2111, CRB SB00, Fonction 01, Programme CESACTIF– 300 640,61 €

Chapitre 041, Article 2115, CRB SB00, Fonction 01, Programme CESACTIF– 76 224,51 €

Chapitre 041, Article 2138, CRB SB00, Fonction 01, Programme CESACTI– 1 006 333,02 €

En dépense

Chapitre 041, Article 204412, CRB SB00, Fonction 01 – 1 383 198,14 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique de cession ainsi que tous documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2014

M. JEAN TOUZEAU